



RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE DEUXIÈME TRIMESTRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
SECTEURS D'ACTIVITÉS	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2023	3
MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES IFRS	3
ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS	4
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS	6
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	13
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	17
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	20

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Groupe TVA inc. (« Groupe TVA », « TVA » ou la « Société »), filiale de Québecor Média inc. (« QMI » ou la « société mère »), est une entreprise de communication qui œuvre dans quatre secteurs d'activités : la Télédiffusion, les Services cinématographiques et audiovisuels, les Magazines ainsi que la Production et la distribution. En Télédiffusion, la Société est active en création, en diffusion et en production d'émissions de divertissement, de sports, d'information et d'affaires publiques ainsi qu'en production commerciale. Elle exploite le plus important réseau privé de télévision de langue française en Amérique du Nord, en plus d'exploiter neuf services spécialisés. Le secteur Services cinématographiques et audiovisuels offre des services de location de studios, de mobiles et d'équipements ainsi que des services de postproduction. Dans le secteur Magazines, Groupe TVA publie de nombreux titres, ce qui en fait le plus important éditeur de magazines au Québec. Le secteur Production et distribution se spécialise dans la production et la distribution d'émissions de télévision destinées au marché mondial. Les actions classe B de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole TVA.B.

Le présent rapport de gestion intermédiaire couvre les principales activités du deuxième trimestre 2023 ainsi que les plus importants changements effectués en regard de l'exercice financier précédent. Les états financiers consolidés résumés de la Société pour les périodes de trois mois et six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») dont, en particulier, conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, de même qu'avec les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2023. Tous les montants sont en dollars canadiens.

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les activités de la Société se composent des secteurs suivants :

- **Le secteur Télédiffusion** inclut les activités du Réseau TVA, des services spécialisés, la commercialisation de produits numériques associés aux différentes marques télévisuelles ainsi que les activités de production commerciale et d'édition sur mesure notamment par l'entremise de sa filiale Communications Qolab inc. (« **Qolab** »).
- **Le secteur Services cinématographiques et audiovisuels** (« **MELS** »), par le biais des filiales Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. et MELS Doublage inc., inclut les activités de services de location de studios, de mobiles et d'équipements, les activités de doublage et de vidéodescription (« **services d'accessibilité média** ») ainsi que les services de postproduction et de production virtuelle.
- **Le secteur Magazines**, par l'entremise de sa filiale TVA Publications inc., comprend les activités d'édition de magazines dans des domaines variés incluant les arts, le spectacle, la télévision, la mode et la décoration ainsi que la commercialisation de produits numériques associés aux différentes marques liées aux magazines.
- **Le secteur Production et distribution**, par l'entremise des sociétés du groupe Incendo (« **Incendo** ») et de la division TVA Films, inclut les activités de production et de distribution d'émissions de télévision, de films et de téléseries destinés au marché mondial.

FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU PREMIER TRIMESTRE 2023

- À la suite de l'annonce le 16 février 2023 de réductions importantes des charges opérationnelles et afin de contribuer au rétablissement de la santé financière de la Société, le conseil a modifié la politique de rémunération des administrateurs rétroactivement au 1^{er} juillet 2023 avec comme objectif de réduire de plus de 10 % la rémunération totale versée aux administrateurs pour l'année 2023 comparativement à celle versée pour l'année 2022.
- Le 28 juin 2023, la Société a conclu auprès de QMI une nouvelle facilité de crédit rotatif garanti de 120 000 000 \$ venant à échéance le 15 juin 2025 ainsi qu'une nouvelle facilité de crédit à demande garanti de 20 000 000 \$ auprès d'une institution bancaire. Concomitamment, la Société a mis fin à sa facilité de crédit bancaire composée d'un crédit rotatif syndiqué garanti d'un montant de 75 000 000 \$ échéant le 24 février 2024. Ce refinancement se traduira en une flexibilité opérationnelle accrue pour Groupe TVA, étant donné l'augmentation du montant de crédit à sa disposition, l'assouplissement des clauses restrictives et l'échéance plus éloignée, et ce, tout en conservant la même tarification que celle applicable à la facilité de crédit bancaire à laquelle la Société a mis fin.

MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES IFRS

Pour évaluer son rendement financier, la Société utilise certaines mesures qui ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, les mesures financières qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

BAIIA ajusté

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette) conformément aux IFRS, comme le bénéfice net (la perte nette) avant l'amortissement, les charges financières (revenus financiers), les frais de rationalisation des activités d'exploitation et autres, les impôts sur le bénéfice (recouvrement d'impôts) et la part du bénéfice dans les entreprises associées. Le BAIIA ajusté, tel que défini ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'activités qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses différents secteurs d'activités. En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente le rapprochement du (BAIIA ajusté négatif) BAIIA ajusté avec la perte nette divulguée aux états financiers consolidés résumés de la Société.

Tableau 1

Rapprochement du (BAIIA ajusté négatif) BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec la perte nette divulguée aux états financiers consolidés résumés

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés les 30 juin		Six mois terminés les 30 juin	
	2023	2022	2023	2022
(BAIIA ajusté négatif) BAIIA ajusté :				
Télédiffusion	(4 539) \$	(149) \$	(27 345) \$	(15 617) \$
Services cinématographiques et audiovisuels	(413)	2 172	(968)	6 016
Magazines	309	1 646	(58)	2 086
Production et distribution	582	(489)	227	1 064
Éléments intersectoriels	218	55	324	(35)
	(3 843)	3 235	(27 820)	(6 486)
Amortissement	6 973	7 462	14 155	15 082
(Revenus financiers) charges financières	(43)	94	(161)	594
Frais de rationalisation des activités d'exploitation et autres	120	113	1 022	133
(Recouvrement d'impôts)	(3 006)	(1 062)	(11 325)	(5 659)
Part du bénéfice dans les entreprises associées	(40)	(163)	(131)	(412)
Perte nette	(7 847) \$	(3 209) \$	(31 380) \$	(16 224) \$

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022

Revenus de 138 760 000 \$, en baisse de 8 709 000 \$ (-5,9 %).

- Diminution dans les secteurs Télédiffusion (6 328 000 \$ ou -5,2 % des revenus du secteur), Services cinématographiques et audiovisuels (6 095 000 \$ ou -33,2 %) et Magazines (1 012 000 \$ ou -9,8 %).
- Augmentation dans le secteur Production et distribution (3 426 000 \$ ou 139,5 %).

BAIIA ajusté négatif de 3 843 000 \$, en baisse de 7 078 000 \$ (-218,8 %).

- Écart défavorable dans les secteurs Télédiffusion (4 390 000 \$), Services cinématographiques et audiovisuels (2 585 000 \$ ou -119,0 %) et Magazines (1 337 000 \$ ou -81,2 %).
- Écart favorable dans le secteur Production et distribution (1 071 000 \$ ou 219,0 %).

Perte nette attribuable aux actionnaires de 7 847 000 \$ (-0,18 \$ par action de base), comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de 3 212 000 \$ (-0,07 \$ par action de base) pour la même période de 2022. Cet écart défavorable de 4 635 000 \$ (-0,11 \$ par action de base) s'explique essentiellement par :

- l'écart défavorable de 7 078 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté;

contrebalancé en partie par :

- l'écart favorable de 1 944 000 \$ au niveau du recouvrement d'impôts; et
- l'écart favorable de 489 000 \$ au niveau de la charge d'amortissement.

Charge d'amortissement de 6 973 000 \$, soit une baisse de 489 000 \$ qui s'explique essentiellement par la baisse de la charge d'amortissement associée à des équipements techniques, à des équipements destinés à la location ainsi qu'à des aménagements d'immeubles complètement amortis.

Revenus financiers de 43 000 \$, soit un écart favorable de 137 000 \$ découlant principalement d'un écart favorable au niveau des revenus d'intérêts liés aux régimes à prestations définies, contrebalancé en partie par la comptabilisation d'une perte de change au cours du deuxième trimestre 2023 alors qu'un gain de change avait été comptabilisé au cours de la période correspondante de 2022.

Frais de rationalisation des activités d'exploitation et autres de 120 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2023 comparativement à 113 000 \$ pour la période correspondante de 2022.

- Au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2023, la Société a comptabilisé une charge de 163 000 \$ découlant principalement de la réduction de postes et de la mise en place de mesures de réduction de coûts dont 134 000 \$ dans le secteur Télédiffusion et 29 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels (78 000 \$ pour la période correspondante de 2022 dont 65 000 \$ dans le secteur Télédiffusion).
- Au cours du deuxième trimestre de 2022, la Société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 622 000 \$ de la valeur de son placement dans une entreprise associée du secteur Magazines découlant de la révision des projections financières par la direction de cette entreprise et de la tendance continue à la baisse des revenus dans cette industrie.
- Au cours de cette même période, la Société avait également comptabilisé un renversement de charge de 587 000 \$ en lien avec la réévaluation de la contrepartie conditionnelle pour l'acquisition des sociétés du groupe Incendo.

Recouvrement d'impôts de 3 006 000 \$ (taux d'imposition effectif de 27,6 %) au cours du deuxième trimestre 2023, comparativement à un recouvrement d'impôts de 1 062 000 \$ (taux d'imposition effectif de 24,0 %) à la même période de 2022, soit un écart favorable de 1 944 000 \$ qui s'explique principalement par la réalisation d'une perte déductible à des fins fiscales plus importante au cours du deuxième trimestre de 2023 qu'au cours de la période correspondante de 2022. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

Part du bénéfice dans les entreprises associées de 40 000 \$ au deuxième trimestre 2023, comparativement à 163 000 \$ pour le trimestre correspondant de 2022, soit un écart défavorable de 123 000 \$ qui s'explique par la baisse des résultats financiers d'une entreprise associée dans le domaine de la télévision.

Comparaison des six premiers mois de 2023 et 2022

Revenus de 274 863 000 \$, en baisse de 17 103 000 \$ (-5,9 %).

- Diminution dans tous les secteurs, soit Services cinématographiques et audiovisuels (11 174 000 \$ ou -29,7 % des revenus du secteur), Télédiffusion (4 457 000 \$ ou -1,9 %), Magazines (2 026 000 \$ ou -10,1 %) ainsi que Production et distribution (213 000 \$ ou -2,5 %).

BAIIA ajusté négatif de 27 820 000 \$, soit un écart défavorable de 21 334 000 \$.

- Écart défavorable dans tous les secteurs, soit Télédiffusion (11 728 000 \$ ou -75,1 %), Services cinématographiques et audiovisuels (6 984 000 \$ ou -116,1 %), Magazines (2 144 000 \$ ou -102,8 %) ainsi que Production et distribution (837 000 \$ ou -78,7 %).

Perte nette attribuable aux actionnaires de 31 380 000 \$ (-0,73 \$ par action de base) au cours des six premiers mois de 2023, comparativement à une perte nette attribuable aux actionnaires de 16 228 000 \$ (-0,38 \$ par action de base) pour la même période de 2022, soit un écart défavorable de 15 152 000 \$ (-0,35 \$ par action de base) qui s'explique essentiellement par :

- l'écart défavorable de 21 334 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté négatif; et

- l'écart défavorable de 889 000 \$ au niveau des frais de rationalisation des activités d'exploitation et autres; contrebalancés en partie par :

- l'écart favorable de 5 666 000 \$ au niveau du recouvrement d'impôts;
- l'écart favorable de 927 000 \$ au niveau de la charge d'amortissement; et
- l'écart favorable de 755 000 \$ au niveau des revenus financiers et des charges financières.

Charge d'amortissement de 14 155 000 \$, soit une baisse de 927 000 \$ qui s'explique essentiellement par les mêmes éléments que ceux mentionnés dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022 en plus de la baisse de la charge d'amortissement associée à des actifs liés au droit d'utilisation d'immeubles ainsi qu'à des améliorations locatives complètement amortis.

Revenus financiers de 161 000 \$, soit un écart favorable de 755 000 \$ découlant principalement d'un écart favorable au niveau des revenus d'intérêts liés aux régimes à prestations définies.

Frais de rationalisation des activités d'exploitation et autres de 1 022 000 \$ pour les six premiers mois de 2023 comparativement à 133 000 \$ pour la période correspondante de 2022.

- Au cours du premier semestre 2023, la Société a enregistré une charge de 1 065 000 \$ découlant principalement de la réduction de postes et de la mise en place de mesures de réduction de coûts dont 719 000 \$ dans le secteur Télédiffusion, 203 000 \$ dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels, 111 000 \$ dans le secteur Magazines et 32 000 \$ dans le secteur Production et distribution (115 000 \$ pour la période correspondante de 2022 dont 102 000 \$ dans le secteur Télédiffusion).
- Au cours du premier semestre 2022, la Société avait comptabilisé une charge de dépréciation de 622 000 \$ liée à la valeur de son placement dans une entreprise associée du secteur Magazines et un renversement de charge de 587 000 \$ en lien avec la réévaluation de la contrepartie conditionnelle pour l'acquisition des sociétés du groupe Incendo, tels que mentionnés dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022.

Recouvrement d'impôts de 11 325 000 \$ (taux d'imposition effectif de 26,4 %) pour les six premiers mois de 2023, comparativement à un recouvrement d'impôts de 5 659 000 \$ (taux d'imposition effectif de 25,4 %) à la même période de 2022, soit un écart favorable de 5 666 000 \$ qui s'explique principalement par l'augmentation de la perte déductible à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

Part du bénéfice dans les entreprises associées de 131 000 \$ au cours des six premiers mois de 2023, comparativement à 412 000 \$ pour la période correspondante de 2022, soit un écart défavorable de 281 000 \$ qui s'explique par le même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Télédiffusion

Comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022

Revenus de 115 840 000 \$, soit une baisse de 6 328 000 \$ (-5,2 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 6,6 % des revenus publicitaires du Réseau TVA, malgré une hausse des revenus numériques de 16,8 %; et
- la baisse de 5,1 % des revenus des chaînes spécialisées dont des baisses de 10,0 % des revenus publicitaires et de 2,4 % des revenus d'abonnement provenant en grande partie de la chaîne « TVA Sports ». Les revenus publicitaires et d'abonnement de la chaîne sportive ont connu des baisses

de 15,1 % et de 4,3 % respectivement. La chaîne « LCN » a connu une baisse de 9,4 % de ses revenus publicitaires.

Statistiques d'écoute du marché francophone

Tableau 2
Statistiques d'écoute du marché francophone
(Parts de marché en %)

Deuxième trimestre 2023 vs Deuxième trimestre 2022			
	2023	2022	Écart
Chaînes généralistes francophones :			
TVA	24,1	24,5	-0,4
SRC	12,0	13,0	-1,0
noovo	6,4	5,7	0,7
	42,5	43,2	-0,7
Chaînes spécialisées et payantes francophones :			
TVA	18,6	17,8	0,8
Bell Média	13,0	13,5	-0,5
Corus	5,0	5,1	-0,1
SRC	6,3	5,2	1,1
Autres	4,5	4,7	-0,2
	47,4	46,3	1,1
Total chaînes anglophones et autres :	10,1	10,5	-0,4
Groupe TVA	42,7	42,3	0,4

Source : Numeris - Québec franco, 1^{er} avril au 30 juin, l-d, 2h-2h, t2+.

Pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2023, les parts de marché de Groupe TVA ont augmenté de 0,4 part par rapport à la période correspondante de 2022, passant de 42,3 parts à 42,7 parts.

Les parts de marché combinées des services spécialisés de Groupe TVA ont été de 18,6 parts pour le deuxième trimestre de 2023 comparativement à 17,8 parts pour la même période de 2022, soit une augmentation de 0,8 part. La chaîne de nouvelles et d'affaires publiques « LCN » a connu une croissance exceptionnelle de 0,9 part pour cette période et conserve le titre de la chaîne spécialisée la plus écoutée au Québec, devançant même la chaîne généraliste « noovo ». Les chaînes « Prise 2 » et « TVA Sports » ont quant à elles connu des croissances importantes de leurs parts de marché de 0,4 et 0,3 part respectivement, alors que la chaîne « Casa » a connu un recul de 0,6 part.

Le Réseau TVA demeure en tête des stations généralistes avec ses 24,1 parts de marché, soit plus que les parts de marché réunies de ses deux principaux concurrents généralistes. Le Réseau TVA a diffusé 4 des 5 émissions les plus regardées au Québec durant le deuxième trimestre 2023, dont la quotidienne *Indéfendable*, avec un auditoire moyen de plus de 1,5 million de téléspectateurs, *La Voix* ainsi que la nouvelle télé-réalité *Sortez-moi d'ici!*

BAIIA ajusté négatif de 4 539 000 \$, soit une variation défavorable de 4 390 000 \$, expliquée principalement par :

- l'augmentation de 70,1 % du BAIIA ajusté négatif des chaînes spécialisées provenant essentiellement de « TVA Sports » et découlant essentiellement de la baisse de ses revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, et ce, bien que ses charges d'exploitation aient diminué de 1,1 % grâce à un plan de réduction des dépenses mis en place depuis le début de l'exercice. Le BAIIA ajusté de « LCN » a diminué de 30,0 % découlant aussi principalement de la baisse de ses revenus, combinée à une légère augmentation de 1,3 % de ses charges d'exploitation; et

- la baisse de 85,1 % du BAIIA ajusté du Réseau TVA découlant essentiellement de la baisse de ses revenus telle qu'expliquée ci-dessus et ce, malgré une baisse de 2,1 % de ses charges d'exploitation, notamment un écart favorable lié au décalage au niveau des investissements dans le contenu ainsi qu'un écart favorable au niveau du service de l'information, provenant aussi, entre autres, d'un plan de réduction des dépenses mis en place au cours du premier trimestre 2023.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté, passant de 100,1 % pour le deuxième trimestre 2022 à 103,9 % pour la même période de 2023. Cette hausse provient essentiellement de la baisse des revenus.

Comparaison des six premiers mois de 2023 et 2022

Revenus de 231 850 000 \$, soit une diminution de 4 457 000 \$ (-1,9 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 3,2 % des revenus des chaînes spécialisées, notamment des baisses de 2,6 % et de 4,4 % respectivement au niveau des revenus d'abonnement et des revenus publicitaires provenant principalement de la chaîne « TVA Sports » qui représente 67,4 % et 42,4 % de ces baisses respectives. Les chaînes de divertissement ont connu des baisses de 4,5 % et de 1,8 % respectivement de leurs revenus publicitaires et de leurs revenus d'abonnement alors que la chaîne « LCN » a connu une baisse de 4,7 % de ses revenus publicitaires et de 1,6 % de ses revenus d'abonnement; et
- la baisse de 1,2 % des revenus publicitaires du Réseau TVA, malgré une hausse des revenus numériques de 17,3 %.

BAIIA ajusté négatif de 27 345 000 \$, soit une variation défavorable de 11 728 000 \$, expliquée principalement par :

- la baisse de rentabilité du Réseau TVA découlant essentiellement d'une hausse de 6,6 % de ses charges d'exploitation compte tenu de la bonification des investissements en contenu qui se sont reflétés dans l'ensemble de la programmation, notamment les variétés et les fictions, combinée à la baisse des revenus telle qu'expliquée ci-dessus;
- la baisse de 18,4 % du BAIIA ajusté des chaînes spécialisées, autres que « TVA Sports », surtout attribuable à l'impact de la baisse de 2,8 % de leurs revenus ainsi qu'à une légère augmentation de leurs dépenses découlant des investissements accrus en contenu; et
- l'augmentation du BAIIA ajusté négatif de « TVA Sports » attribuable à la baisse de ses revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, et ce, bien que ses charges d'exploitation aient diminué de 1,5 % découlant principalement du même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté, passant de 106,6 % pour le premier semestre 2022 à 111,8 % pour la même période de 2023. Cette hausse provient de la combinaison de l'augmentation des charges d'exploitation du secteur, notamment des charges du Réseau TVA, et de la baisse des revenus.

Comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022

Revenus de 12 239 000 \$, soit une diminution de 6 095 000 \$ (-33,2 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 39,9 % des revenus de location de studios, de mobiles et d'équipements liée essentiellement à la baisse du volume d'activités découlant, entre autres, de l'absence d'une production d'envergure dans nos installations par rapport au trimestre correspondant de 2022;
- la cessation des activités d'effets visuels depuis le 31 mars 2023;
- la baisse de 16,4 % des revenus de services d'accessibilité média découlant d'un volume d'activités moindre; et
- la diminution de 24,0 % des revenus de postproduction découlant également d'un volume d'activités moins élevé.

BAIIA ajusté négatif de 413 000 \$, soit un écart défavorable de 2 585 000 \$ (-119,0 %), expliqué principalement par :

- la baisse de 88,6 % du BAIIA ajusté généré par les services de location de studios, de mobiles et d'équipements découlant des mêmes éléments que ceux mentionnés pour expliquer la baisse des revenus ci-dessus;
- la baisse de rentabilité des activités de postproduction découlant à la fois d'une baisse du volume d'activités et d'une hausse des charges d'exploitation; et
- la baisse de 89,2 % du BAIIA ajusté généré par les services d'accessibilité média découlant essentiellement du volume d'activités moindre;

contrebalancées en partie par :

- la cessation des services d'effets visuels depuis le 31 mars 2023, activités qui généraient des pertes.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Services cinématographiques et audiovisuels (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté, passant de 88,2 % pour le deuxième trimestre 2022 à 103,4 % pour le deuxième trimestre 2023. Cette augmentation provient essentiellement de la diminution plus importante des revenus que la baisse des charges d'exploitation.

Comparaison des six premiers mois de 2023 et 2022

Revenus de 26 511 000 \$, soit une diminution de 11 174 000 \$ (-29,7 %), principalement attribuable à :

- la baisse du volume d'activités pour la plupart de nos services, notamment :
 - une diminution de 49,9 % des revenus de location de studios, de mobiles et d'équipements découlant, entre autres, de l'absence d'une production d'envergure au cours du premier semestre 2023 par rapport au semestre correspondant de 2022;
 - une baisse de 88,0 % des revenus liés aux services d'effets visuels découlant de la cessation graduelle de cette offre de services depuis le début de l'exercice jusqu'à la cessation complète depuis le 31 mars 2023; et
 - une baisse de 3,8 % des revenus liés aux services d'accessibilité média;

contrebalancée en partie par :

- la hausse de 108,4 % des revenus liés aux services de production virtuelle.

BAIIA ajusté négatif de 968 000 \$, soit un écart défavorable de 6 984 000 \$ (-116,1 %), expliqué principalement par :

- la baisse de rentabilité des activités de location de studios, de mobiles et d'équipements expliquée par la baisse du volume d'activités causée, entre autres, par l'absence d'une production d'envergure;
- la baisse de rentabilité des activités de postproduction; et
- la baisse du BAIIA ajusté généré par les services d'accessibilité média découlant d'un volume d'activités moindre;

contrebalancées en partie par :

- un écart favorable lié à la cessation graduelle des activités d'effets visuels depuis le début de l'exercice jusqu'à la cessation complète depuis le 31 mars 2023 puisque ces services généraient des pertes; et
- l'augmentation de la rentabilité des activités de production virtuelle.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Services cinématographiques et audiovisuels (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté, passant de 84,0 % pour le premier semestre 2022 à 103,7 % pour le premier semestre 2023. Cette augmentation provient du même élément que celui mentionné dans la comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022.

Magazines

Comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022

Revenus de 9 362 000 \$, soit une baisse de 1 012 000 \$ (-9,8 %), essentiellement attribuable à :

- la baisse de 13,9 % des revenus en kiosque, affectant principalement la catégorie « Artistiques »;
- la baisse de 13,3 % de l'aide provenant du Fonds du Canada pour les périodiques (« FCP ») qui a amorcé un changement dans la méthode d'attribution des subventions provenant de son programme régulier depuis le 1^{er} avril 2021 tel que décrit ci-bas, entraînant une diminution de l'aide dont a bénéficié la Société en vertu de ce programme; et
- la baisse de 7,7 % des revenus publicitaires, affectant principalement la catégorie « Mensuels », et ce, malgré une hausse de 17,7 % des revenus numériques.

Fonds du Canada pour les périodiques

Le 1^{er} avril 2010, le gouvernement canadien a instauré le FCP qui offre une aide financière aux industries canadiennes des magazines et des journaux non quotidiens afin qu'elles puissent continuer à produire et à diffuser du contenu canadien. En 2020, ce programme a été bonifié pour la période de référence de 12 mois débutant le 1^{er} avril de cette même année, une mesure d'aide gouvernementale ponctuelle et additionnelle offerte afin d'aider les entreprises de cette industrie à faire face à la crise sanitaire et résultant en la bonification de 25 % de la subvention reçue pour cette même période de référence. En 2021, ce programme a été reconduit pour une période de 12 mois résultant en la bonification de 14 % de la subvention reçue pour la période de référence du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. En 2020, le ministre du Patrimoine canadien a également annoncé la modernisation de ce fonds avec l'objectif de mettre davantage l'accent sur la création de contenu canadien, un changement prenant effet pour le cycle de subventions débutant le 1^{er} avril 2021 et prévoyant une période de transition de cinq ans, à la fin de laquelle les changements apportés au programme seront tous en vigueur. Compte tenu que l'ancienne méthode d'attribution des subventions était davantage axée sur la diffusion des titres, ce changement a et aura un impact sur le montant d'aide gouvernementale dont bénéficie ce secteur d'activités et provenant de ce programme régulier. L'ensemble de l'aide reliée à ce fonds est entièrement enregistré à titre de revenus et représente 19,1 % des revenus du secteur pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023 (19,9 % pour la période correspondante de 2022).

BAIIA ajusté de 309 000 \$, soit une baisse de 1 337 000 \$ (-81,2 %), expliquée principalement par la baisse des revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, par la comptabilisation d'un ajustement rétroactif favorable au niveau des frais d'impression au cours du deuxième trimestre de 2022 découlant de la renégociation de notre entente d'impression ainsi que par une augmentation des frais de vente en kiosque.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Magazines (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté et représentent 96,7 % pour le second trimestre de 2023 contre 84,1 % pour la même période de 2022. Cette augmentation s'explique par la combinaison de la baisse des revenus et de la hausse des charges d'exploitation.

Comparaison des six premiers mois de 2023 et 2022

Revenus de 18 009 000 \$, soit une baisse de 2 026 000 \$ (-10,1 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 16,9 % de l'aide provenant du FCP compte tenu de l'effet défavorable du changement dans la méthode d'attribution des subventions provenant de son programme régulier ainsi que de la fin de la bonification depuis le 1^{er} avril 2022 quant au programme ponctuel offert dans le contexte de la crise sanitaire, tels qu'expliqués ci-dessus;
- la baisse de 7,1 % des revenus en kiosque principalement pour la catégorie « Artistiques »;
- la baisse de 9,1 % des revenus publicitaires et ce, malgré une hausse de 17,0 % des revenus numériques; et
- la baisse de 6,6 % des revenus d'abonnement.

BAIIA ajusté négatif de 58 000 \$, soit un écart défavorable de 2 144 000 \$ (-102,8 %), expliqué principalement par la baisse des revenus.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Magazines (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté et représentent 100,3 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023 contre 89,6 % pour la même période de 2022. Cette augmentation s'explique principalement par la baisse des revenus.

Production et distribution

Comparaison des deuxièmes trimestres 2023 et 2022

Revenus de 5 882 000 \$, soit une augmentation de 3 426 000 \$ (139,5 %), principalement attribuable à :

- l'augmentation des revenus de distribution internationale, essentiellement pour les films produits par Incendo; et
- l'augmentation des revenus de distribution canadienne, essentiellement pour les films produits par Incendo également.

Les activités reliées à la distribution de films produits par Incendo représentent 68,4 % des revenus de ce secteur pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023 alors qu'elles représentaient 24,6 % pour la période correspondante de 2022.

BAIIA ajusté de 582 000 \$, soit une variation favorable de 1 071 000 \$, expliquée principalement par une marge brute totale plus élevée pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023 par rapport à la période correspondante de 2022, en lien avec l'augmentation des revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, ainsi que par un écart favorable au niveau des frais administratifs, notamment en ce qui a trait à la rémunération, contrebalancés en partie par la baisse de rentabilité de TVA Films.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Production et distribution (exprimés en pourcentage des revenus) ont diminué et représentent 90,1 % pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023 contre 119,9 % pour la même période de 2022. Cette baisse s'explique par l'augmentation des revenus plus importante que la hausse des charges d'exploitation.

Comparaison des six premiers mois de 2023 et 2022

Revenus de 8 223 000 \$, soit une diminution de 213 000 \$ (-2,5 %), principalement attribuable à :

- la baisse de 38,4 % des revenus de distribution canadienne, essentiellement pour les films produits par Incendo;

contrebalancée en partie par :

- la hausse de 6,1 % des revenus de distribution internationale, essentiellement pour les films produits par Incendo également.

Les activités reliées à la distribution de films produits par Incendo représentent 54,3 % des revenus de ce secteur pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023 alors qu'elles représentaient 56,7 % pour la période correspondante de 2022.

BAIIA ajusté de 227 000 \$, soit une diminution de 837 000 \$ (-78,7 %), expliquée principalement par une marge brute totale moins élevée pour le premier semestre de 2023 par rapport à la période correspondante de 2022 en lien, entre autres, avec la diminution des revenus, telle qu'expliquée ci-dessus, ainsi que par la baisse du BAIIA ajusté de TVA Films, contrebalancées en partie par un écart favorable au niveau des frais administratifs d'Incendo, notamment en ce qui a trait à la rémunération.

Analyse de la relation coûts/revenus : Les coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Production et distribution (exprimés en pourcentage des revenus) ont augmenté et représentent 97,2 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023 contre 87,4 % pour la même période de 2022. Cette hausse s'explique par la combinaison de l'augmentation des charges d'exploitation et de la diminution des revenus.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Les flux de trésorerie de la Société liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont résumés dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3
Résumé des flux de trésorerie de la Société
(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	30 juin		30 juin	
	2023	2022	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(97 115) \$	3 323 \$	(87 553) \$	(7 279) \$
Acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels	(264)	(7 417)	(2 056)	(13 036)
Acquisition d'entreprises	-	(3 750)	-	(3 750)
Autres	(414)	(728)	(1 329)	(1 537)
Augmentation de la dette nette	(97 793) \$	(8 572) \$	(90 938) \$	(25 602) \$
	30 juin 2023		31 décembre 2022	
Situation à la fin :				
Emprunt bancaire		10 117 \$		1 107 \$
Dette échéant à court terme		-		8 961
Dette à long terme		90 889		-
Dette nette		101 006 \$		10 068 \$

Activités d'exploitation

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en baisse de 100 438 000 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023 par rapport à la période correspondante de 2022. Cet écart est principalement dû à la variation nette défavorable de 92 197 000 \$ au niveau des actifs et passifs d'exploitation ainsi qu'à l'écart défavorable de 7 078 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté. La variation nette défavorable des actifs et passifs d'exploitation s'explique essentiellement par des écarts défavorables au niveau des droits de contenu à payer ainsi que des crédettes, charges à payer et provisions, contrebalancés en partie par des écarts favorables au niveau des débiteurs et du contenu audiovisuel.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en baisse de 80 274 000 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023 par rapport à la période correspondante de 2022 principalement dû à la variation nette défavorable de 63 269 000 \$ au niveau des actifs et passifs d'exploitation ainsi qu'à un écart défavorable de 21 334 000 \$ au niveau du BAIIA ajusté négatif. La variation nette défavorable des actifs et passifs d'exploitation s'explique essentiellement par des écarts défavorables au niveau des droits de contenu à payer ainsi que des crédettes, charges à payer et provisions, contrebalancés en partie par un écart favorable au niveau du contenu audiovisuel.

Fonds de roulement de 129 550 000 \$ au 30 juin 2023 comparativement à un fonds de roulement de 60 587 000 \$ au 31 décembre 2022. Cet écart favorable de 68 963 000 \$ est principalement attribuable aux baisses des droits de contenu à payer, des crédettes, charges à payer et provisions ainsi que de la dette échéant à court terme en plus de la hausse des impôts sur le bénéfice à recevoir, contrebalancées en partie par les baisses des débiteurs et du contenu audiovisuel ainsi qu'à la hausse de l'emprunt bancaire.

Activités d'investissement

Acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels de 264 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2023, comparativement à 7 417 000 \$ pour la même période de 2022, soit une baisse de 7 153 000 \$ (-96,4 %). Cette baisse s'explique essentiellement par la construction de MELS 4 qui avait débuté au cours du premier trimestre 2022 de même que par un écart au niveau de la variation nette des acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels financées par les créditeurs et charges à payer.

Acquisitions d'immobilisations et d'actifs incorporels de 2 056 000 \$ pour les six premiers mois de 2023, comparativement à 13 036 000 \$ pour la même période de 2022, soit une baisse de 10 980 000 \$ (-84,2 %) expliquée principalement également par le début de la construction de MELS 4 au cours du premier trimestre 2022.

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2023, les sorties de fonds en lien avec les immobilisations et actifs incorporels consistaient principalement en des déboursés liés à des projets de 2022, financés par les créditeurs et charges à payer au 31 décembre de cette même année.

Acquisition d'entreprises nulle au cours des périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2023 (3 750 000 \$ au cours des périodes correspondantes de 2022). Au cours du deuxième trimestre 2022, la Société avait fait un paiement de 3 750 000 \$ en lien avec le solde à payer comptabilisé à la date d'acquisition d'Incendo.

Activités de financement

Dettes échéant à court terme (excluant les frais de financement reportés) nulle au 30 juin 2023, comparativement à 8 970 000 \$ au 31 décembre 2022. La Société a remboursé en totalité la dette liée à son crédit rotatif venant à échéance le 24 février 2024 au cours du premier trimestre 2023.

Dettes échéant à long terme (excluant les frais de financement reportés) de 91 000 000 \$ au 30 juin 2023, comparativement à un solde nul au 31 décembre 2022. La Société a conclu un nouveau financement auprès de la société mère au cours du deuxième trimestre 2023 (voir la section « Situation financière au 30 juin 2023 » ci-dessous).

Situation financière au 30 juin 2023

Liquidités disponibles nettes de 18 883 000 \$, soit un crédit rotatif disponible et inutilisé de 29 000 000 \$, moins un emprunt bancaire de 10 117 000 \$.

Au 30 juin 2023, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochaines périodes de douze mois se chiffrait comme suit :

Tableau 4

Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Groupe TVA

Périodes de 12 mois terminées les 30 juin

(en milliers de dollars)

2024	-	\$
2025	91 000	
2026	-	
2027	-	
2028 et ultérieurement	-	
Total	91 000	\$

L'échéance moyenne pondérée de la dette de Groupe TVA était d'environ 1,9 année au 30 juin 2023 (0,1 année au 31 décembre 2022). La dette était constituée en totalité de dette à taux variable au 30 juin 2023 et au 31 décembre 2022.

Le 28 juin 2023, la Société a conclu une nouvelle facilité de crédit rotatif garanti de 120 000 000 \$ venant à échéance le 15 juin 2025, intervenue avec QMI en tant que prêteur. Cette facilité de crédit rotatif porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux préférentiel du Canada, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de la Société.

Le 28 juin 2023, la Société a également procédé à la clôture d'une nouvelle facilité de crédit à demande garanti de 20 000 000 \$ intervenue auprès d'une institution bancaire. Cette facilité de crédit à demande porte intérêt au taux préférentiel du Canada ou au taux préférentiel des États-Unis, majoré d'une prime déterminée en fonction du ratio d'endettement de la Société.

Concurremment, la Société a mis fin le 28 juin 2023 à sa facilité de crédit bancaire composée d'un crédit rotatif syndiqué garanti de 75 000 000 \$.

Les deux nouvelles facilités de crédit comportent certaines clauses restrictives ainsi que des représentations et garanties standards pour ce type d'ententes.

Au 30 juin 2023, une somme de 294 000 \$ était utilisée sur la facilité de crédit à demande en plus des lettres de crédit en circulation d'un montant total de 3 832 000 \$, alors qu'une somme de 91 000 000 \$ était utilisée sur la facilité de crédit rotatif auprès de QMI.

En décembre 2021, Investissement Québec a accordé un prêt non garanti et ne portant pas intérêt au montant maximal de 25 000 000 \$ à Mels Studios et Postproduction s.e.n.c. afin d'appuyer la construction d'un quatrième studio de production. Le prêt comporte certaines clauses restrictives ainsi que des représentations et garanties standards pour ce type de prêt. L'entente octroyée prévoit le remboursement du prêt sur une période de 10 ans incluant un moratoire pour les trois premières années. Au 30 juin 2023, aucun montant n'avait été déboursé par Investissement Québec relativement à ce prêt.

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie générés sur une base annuelle par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, d'acquisitions d'entreprises, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes et d'obligations locatives, de contributions conformément aux régimes de retraite, de rachat d'actions et de dividendes aux actionnaires et pour respecter ses engagements et garanties.

Au 30 juin 2023, la Société respectait toutes les conditions relatives à ses conventions de crédit.

Analyse du bilan consolidé au 30 juin 2023

Tableau 5

Bilans consolidés de Groupe TVA

Analyse des principales variations entre les 30 juin 2023 et 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	30 juin 2023		31 décembre 2022		Écart	Principales sources d'explication de l'écart
<u>Actifs</u>						
Débiteurs	141 557	\$	175 174	\$	(33 617)	\$ Impact de l'encaissement de certains comptes à recevoir de sociétés sous contrôle commun ainsi que de la baisse du volume dans certains secteurs d'activités.
Impôts sur le bénéfice	20 040		8 522		11 518	Impact de la comptabilisation d'actifs d'impôts exigibles découlant de la réalisation de pertes déductibles pour le premier semestre 2023.
Contenu audiovisuel à court terme	113 323		135 038		(21 715)	Impact de la variation courante et saisonnière des activités.
<u>Passifs</u>						
Créiteurs, charges à payer et provisions	90 232	\$	114 174	\$	(23 942)	\$ Impact du paiement de certains comptes à payer à des sociétés apparentées ainsi que de la baisse du volume dans certains secteurs d'activités.
Droits de contenu à payer à court terme	42 591		124 394		(81 803)	Impact du paiement de certains droits sportifs.
Dette à long terme	90 889		-		90 889	Impact de l'utilisation du financement de la société mère pour payer certains droits sportifs.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 30 juin 2023, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette et les obligations locatives, les paiements pour des contrats d'acquisition de contenu audiovisuel ainsi que des paiements pour les autres engagements contractuels. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 6.

Tableau 6

Obligations contractuelles importantes de Groupe TVA au 30 juin 2023

(en milliers de dollars)

	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dette à long terme	- \$	91 000 \$	- \$	- \$	91 000 \$
Obligations locatives	1 860	3 083	1 301	1 478	7 722
Paiement d'intérêts ¹	7 618	7 702	191	111	15 622
Droits de contenu	222 833	177 094	8 342	842	409 111
Autres engagements	8 284	5 040	251	-	13 575
Total	240 595 \$	283 919 \$	10 085 \$	2 431 \$	537 030 \$

¹ Les intérêts sont calculés à partir d'un niveau de dette constant à celui au 30 juin 2023 et incluent les frais de disponibilité sur le crédit rotatif ainsi que les intérêts sur les obligations locatives.

Opérations conclues entre sociétés apparentées

La Société a conclu les opérations suivantes avec des sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités. Ces opérations ont été comptabilisées à la valeur d'échange convenue entre les parties.

Au cours du second trimestre 2023, la Société a vendu des espaces publicitaires et du contenu, a enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services de production, de postproduction et autres à des sociétés sous contrôle commun et associées pour un montant global de 31 536 000 \$ (31 080 000 \$ au second trimestre 2022).

Pour le deuxième trimestre de 2023, la Société a constaté des charges liées à des achats de contenu, à des services de télécommunication, des achats d'espaces publicitaires, de services professionnels, des commissions sur ventes et des services de presse provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et associées pour un total de 27 386 000 \$ (29 854 000 \$ pour le second trimestre de 2022).

De plus, au cours du deuxième trimestre 2023, la Société a facturé des honoraires de gestion à des sociétés sous contrôle commun pour un montant de 1 515 000 \$ (1 457 000 \$ au deuxième trimestre 2022). Ces honoraires sont comptabilisés en réduction des charges d'exploitation.

La Société a également assumé des honoraires de gestion de la société mère pour un montant de 1 220 000 \$ pour le second trimestre de 2023 (945 000 \$ pour la période correspondante de 2022).

Au cours des six premiers mois de 2023, la Société a vendu des espaces publicitaires et du contenu, a enregistré des revenus d'abonnement et a fourni des services de production, de postproduction et autres à des sociétés sous contrôle commun et associées pour un montant global de 61 187 000 \$ (59 397 000 \$ pour les six premiers mois de 2022).

Pour les six premiers mois de 2023, la Société a constaté des charges liées à des achats de contenu, à des services de télécommunication, des achats d'espaces publicitaires, de services professionnels, des commissions sur ventes et des services de presse provenant de transactions effectuées auprès de sociétés sous contrôle commun et associées, pour un total de 60 398 000 \$ (47 468 000 \$ pour les six premiers mois de 2022).

De plus, au cours du premier semestre 2023, la Société a facturé des honoraires de gestion à des sociétés sous contrôle commun pour un montant de 2 982 000 \$ (2 883 000 \$ au premier semestre 2022).

La Société a également assumé des honoraires de gestion de la société mère pour un montant de 2 440 000 \$ pour les six premiers mois de 2023 (1 890 000 \$ pour les six premiers mois de 2022).

Capital-actions

Le tableau 7 présente les données du capital-actions de la Société. De plus, 503 774 options d'achat d'actions classe B de la Société étaient en circulation au 14 juillet 2023.

Tableau 7
Capital-actions en circulation au 14 juillet 2023
(en actions et en dollars)

	Émises en circulation	Valeur comptable
Actions ordinaires classe A	4 320 000	0,02 \$
Actions classe B	38 885 535	5,33 \$

Contrôles et procédures de communication de l'information

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers selon les IFRS. Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2023, aucune modification touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui aurait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante n'a été effectuée.

Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujetti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes. Par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur Internet à www.sedar.com ou www.sedarplus.ca et www.groupetva.ca.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre à », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer » ou « croire » ou la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figure la saisonnalité, les risques d'exploitation (y compris les mesures relatives à l'établissement des prix prises par des concurrents et les risques liés à la perte de clients clés dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels ainsi que dans le secteur Production et distribution), les risques liés aux coûts de contenu de la programmation et de production, le risque de crédit, les risques associés à la réglementation gouvernementale, les risques associés à l'aide gouvernementale, aux effets de la conjoncture économique et de la fragmentation du paysage médiatique, les risques liés à la capacité d'adaptation de la Société face à l'évolution technologique rapide et aux nouvelles formes de diffusion ou de stockage, les risques liés aux relations de travail ainsi que les risques liés aux urgences en matière de santé publique, notamment la COVID-19, et toute mesure d'urgence mise en œuvre par le gouvernement.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus, qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs, n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif.

Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à www.sedar.com ou www.sedarplus.ca et www.groupe TVA.ca, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 3 août 2023 et sont sous réserve des changements pouvant survenir après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)

Le 3 août 2023

Tableau 8
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars sauf les montants relatifs aux données par action)

	2023		2022	
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Exploitation				
Revenus	138 760 \$	136 103 \$	171 924 \$	130 519 \$
(BAIIA ajusté négatif) BAIIA ajusté	(3 843) \$	(23 977) \$	7 676 \$	18 195 \$
(Perte) bénéfice net(te) attribuable aux actionnaires	(7 847) \$	(23 533) \$	(264) \$	7 623 \$
Données par action de base et diluées				
Résultat par action de base et dilué	(0,18) \$	(0,54) \$	(0,01) \$	0,18 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 206
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 308
	2022		2021	
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.
Exploitation				
Revenus	147 469 \$	144 497 \$	171 901 \$	150 703 \$
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif)	3 235 \$	(9 721) \$	28 678 \$	35 504 \$
(Perte) bénéfice net(te) attribuable aux actionnaires	(3 212) \$	(13 016) \$	12 095 \$	19 010 \$
Données par action de base et diluées				
Résultat par action de base et dilué	(0,07) \$	(0,30) \$	0,28 \$	0,44 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	43 206	43 206	43 206	43 206
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en milliers)	43 206	43 206	43 339	43 466

- Les secteurs d'activités de la Société subissent les effets du caractère saisonnier de certaines de leurs activités causés, entre autres, par les variations saisonnières des revenus publicitaires, les habitudes de visionnement, de lecture et d'écoute du public, les besoins en services de production des producteurs internationaux et locaux, la demande de contenu de la part des télédiffuseurs mondiaux et les calendriers de livraison afférents. Puisque la Société dépend des ventes de publicité pour une portion importante de ses revenus, ses résultats d'exploitation sont aussi sensibles aux conditions économiques qui prévalent, y compris les changements dans les conditions économiques locales, régionales et nationales, en outre parce qu'ils peuvent affecter les dépenses de publicité.
- Dans le secteur Télédiffusion, les charges d'exploitation varient principalement en fonction des coûts de programmation qui sont directement reliés aux stratégies de programmation et à la diffusion des événements sportifs en direct, alors que dans le secteur Services cinématographiques et audiovisuels, les charges d'exploitation varient en fonction des besoins en services de production des producteurs internationaux et locaux. Dans le secteur Magazines, les charges d'exploitation varient en fonction des sorties de magazines qui peuvent varier d'un trimestre à l'autre alors que dans le secteur Production et distribution, les charges d'exploitation varient en fonction des calendriers de livraison ainsi que des revenus estimatifs futurs.

Par conséquent, les BAIIA ajustés des périodes intermédiaires peuvent varier d'un trimestre à l'autre.